ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équilibre financier

Question écrite n° 38519

Texte de la question

M. Jean-Jacques Weber attire l'attention Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur l'absence, s'agissant des méthodes utilisant des objets et appareils à visée diagnostique, préventive ou thérapeutique, d'une procédure de contrôle du rapport bénéfice-risques comme c'est le cas depuis 1976 pour les médicaments. En effet, seul un contrôle a posteriori et portant uniquement sur la publicité de ces méthodes souvent onéreuses et parfois inefficaces, voire dangereuses pour les utilisateurs, est prévu. Aussi, face aux dérapages constatés, de plus en plus nombreux, il lui demande si elle envisage une modification de la réglementation en la matière, dans l'intérêt de la santé publique.

Données clés

Auteur : M. Jean-Jacques Weber
Circonscription : Haut-Rhin (6e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 38519
Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités
Ministère interrogé : santé et action sociale
Ministère attributaire : santé et handicapés

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 décembre 1999, page 7095
Question retirée le : 8 mai 2000 (Fin de mandat)